AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1948
FR0012435121-FS0977

20 novembre 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ELIS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 novembre 2025, la société de droit canadien Canada Pension Plan Investment Board (CPPIB)[1] (One Queen Street East, Suite 2500, Toronto, Ontario M5C 2W5, Canada) a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 novembre 2025, le seuil de 20% des droits de vote de la société ELIS et détenir 28 108 795 actions ELIS[2] représentant 56 217 590 droits de vote, soit 11,88% du capital et 19,77% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société ELIS.

[1] CPPIB est une *Crown Corporation* enregistrée au Canada en vertu du *Canada Pension Plan Investment Board Act* de 1997.
[2] Dont 514 actions ELIS représentant 1 028 droits de vote détenu par Mme Amy Flikerski, directrice générale de CPPIB et membre du conseil de surveillance d'ELIS, au titre d'un prêt de consommation d'actions conclu avec CPPIB.
[3] Sur la base d'un capital composé de 236 664 445 actions représentant 284 365 805 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.